

Charte constitutive de l'Alliance pour des sociétés responsables et durables (AR21)

1. Les origines de l'Alliance

Fondée par les membres les plus actifs du Forum Éthique et Responsabilités, l'Alliance a vu le jour en 2014. Le Forum était lui-même issu de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire et de ses efforts, au cours de la dernière décennie du vingtième siècle, à identifier les valeurs communes sur lesquelles fonder la gestion des interdépendances entre les êtres humains, entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère. La conclusion d'un travail interculturel et inter-religieux approfondi était que la responsabilité serait la colonne vertébrale de cette éthique commune. Les fondateurs de l'Alliance pour des sociétés responsables et durables ont repris le flambeau depuis 2003, d'abord pour vérifier que l'éthique de responsabilité trouvait effectivement un écho dans les sociétés et les milieux socio-professionnels les plus divers, ensuite pour en promouvoir la mise en œuvre à tous les niveaux et dans tous les domaines.

2. Les orientations de l'Alliance

Une alliance est un corps vivant collectif, investi et animé à partir des contributions à valeur ajoutée de chacun(e) des allié(e)s, selon ses compétences, ses réseaux et ses engagements.

Les contributions des allié(e)s ont de l'impact lorsqu'elles viennent du cœur, dans un esprit d'enthousiasme, dans une volonté de partager ses connaissances et ses réseaux fondée sur des sentiments personnels de respect, de confiance et de générosité. Ces qualités témoignent d'une capacité personnelle d'apporter une valeur ajoutée substantielle, en conformité avec l'objectif de « mettre la responsabilité au cœur des sociétés durables ».

Une autre caractéristique distinctive d'une alliance est que l'on *accorde à toutes les capacités personnelles une valeur égale et le même respect* : un membre a du talent pour la rédaction et la conceptualisation, un autre maîtrise de nombreuses langues, un autre a un grand pouvoir de mobilisation, un autre de bons contacts avec un acteur précis, un autre encore des contacts avec les médias. Le secret d'une alliance réside dans sa capacité d'utiliser toutes ces compétences à la faveur de l'objectif commun et du bien commun.

Un des rôles du comité de coordination/comité consultatif est de tenir compte des priorités pluriannuelles stratégiques convenues et de proposer une priorité tous les ans, qui soit « à portée de main » et pertinente pour la responsabilité et les sociétés durables, et qui offre une occasion de créer et d'enrichir des synergies entre les alliés.

Le fait de se concentrer sur une seule priorité comporte un souci, à savoir le risque que certain(e)s allié(e)s pourraient estimer qu'ils ou elles n'ont ni la compétence ni la volonté personnelle d'y contribuer, et qu'une telle priorité pourrait les détourner de leur propre programme, ou expertise ou engagement, au bénéfice d'une priorité déterminée.

3. Les constats : l'idée de responsabilité est universelle et répond aux crises des relations qui caractérisent le monde actuel

1. L'ampleur et l'irréversibilité des interdépendances qui se sont créées entre les êtres humains, entre les sociétés, entre l'humanité et la biosphère constituent une situation

radicalement nouvelle dans l'histoire de l'humanité, transformant celle-ci de façon irrévocable en une communauté de destin, mais ni les relations internationales, ni les règles économiques, ni l'éducation, ni les systèmes juridiques actuels ne permettent de passer de ce constat à l'émergence d'une véritable communauté mondiale au sein de laquelle chacun soit incité à assumer l'impact de son action sur les autres membres de la communauté et sur la planète;

2. la poursuite du développement actuel, fondé sur le recours massif aux ressources naturelles non renouvelables, en particulier énergétiques, l'exaltation de l'individualisme et de la concurrence, la transformation des biens communs en marchandise, l'absence de partenariat entre les acteurs au service du bien commun, est incompatible avec l'harmonie des sociétés, la préservation de l'intégrité de la planète et la sauvegarde des intérêts des générations futures ;
3. l'ampleur des changements aujourd'hui nécessaires à la construction d'une planète viable, à commencer par la mise en œuvre d'une éthique universelle de la responsabilité, est hors de portée de chacun de nous et de chaque institution, aussi puissante en apparence soit-elle, ce qui implique l'engagement de toutes les personnes et de toutes les institutions publiques ou privées à coopérer pour parvenir à les conduire ;
4. la conscience de nos responsabilités partagées vis-à-vis des sociétés et vis-à-vis de la planète est une condition de survie et un progrès de l'humanité. Il est donc indispensable et urgent de la promouvoir, ce qui suppose d'agir aussi bien en direction des adultes qu'auprès des jeunes ;
5. nos sociétés et nos institutions, en donnant de la responsabilité une définition étroite, limitée à des communautés nationales ou aux effets immédiats, directs et mesurables de leur action, sans égard pour les interdépendances mondiales et l'impact à long terme, souvent irréversible, de nos actes, comme le montre le changement climatique ou la destruction de la biodiversité, ont créé les conditions de leur irresponsabilité illimitée. La gouvernance et l'économie n'encouragent pas à la prise en compte des interdépendances et à des comportements responsables. Et les systèmes éducatifs, hérités du passé et conçus pour répondre aux défis de leur époque, sont inadaptés à la promotion de la responsabilité et d'une citoyenneté planétaire responsable et solidaire. Nos sociétés, souffrant de l'inertie commune à tous les grands systèmes conceptuels et institutionnels, ont tendance à se dissimuler l'ampleur et l'urgence des transformations à conduire. Elles sont souvent mieux armées pour accueillir des innovations technologiques, qu'elles assimilent au progrès et qui continuent à faire fonctionner la machine économique, que pour concevoir et conduire les transformations structurelles nécessaires, dans la gouvernance, dans l'économie, dans les relations internationales, dans l'éducation ;
6. depuis deux décennies, la conscience de l'importance de la responsabilité a fait des progrès indiscutables ; au niveau individuel avec le souci croissant de mettre en cohérence valeurs et comportements ; au niveau des institutions avec la multiplication des chartes éthiques et des engagements volontaires de responsabilité sociale et environnementale, au niveau de l'éducation avec la sensibilisation des jeunes à leurs responsabilités futures, au niveau des juges avec l'intégration dans la jurisprudence d'une définition élargie de la responsabilité. Ce foisonnement est une richesse et permet de mieux discerner les systèmes à promouvoir ou les obstacles à surmonter. Force est toutefois de constater qu'à ce jour les initiatives restent fragmentées et ne sont pas à la hauteur des changements nécessaires ;

7. depuis la première conférence internationale sur l'environnement à Stockholm en 1972, en passant par le Sommet de la Terre de 1992, avec sa floraison de projets de Chartes de la Terre, l'idée qu'en complément de la Charte de l'ONU et de la Déclaration universelle des droits de l'homme la communauté internationale a besoin d'un troisième pilier, traitant des interdépendances entre les sociétés et entre l'humanité et la biosphère et susceptible de fonder le futur droit international, a toujours été présente et a suscité de nombreuses initiatives. Mais aucun des projets -Charte de la terre, Déclaration d'interdépendance, Charte des droits et devoirs de l'humanité, etc...- n'a su surmonter les résistances des États, arc-boutés à l'idée de leur souveraineté et peu soucieux d'être eux-mêmes soumis à un droit international capable de censurer leur action. Ces résistances impliquent de persister dans cette ambition, de prendre toute rencontre internationale comme une occasion de l'affirmer et de la promouvoir, mais en n'en faisant pas la condition préalable à tout progrès du droit de la responsabilité et en poursuivant sous de multiples formes la promotion du principe universel de responsabilité.

4. Les objectifs de l'Alliance

1. *Être un lieu de convergence et de renforcement mutuel* pour toutes les institutions et toutes les personnes qui partagent la conviction que la responsabilité est au cœur de l'éthique du 21^{ème} siècle
2. *Promouvoir l'adoption par la communauté internationale de la Déclaration universelle des responsabilités humaines*, dont l'alliance a élaboré le projet, en particulier l'exigence de à l'occasion des rencontres de l'agenda international
3. *Promouvoir la responsabilité aux trois niveaux* de l'éthique individuelle, des normes de conduite collective propre à chaque milieu socio-professionnel et à chaque institution, des règles politiques et juridiques qui mettent la responsabilité au centre du droit et de la gouvernance
4. *Contribuer à mettre en réseau, à faire connaître, à valoriser et à évaluer les multiples expériences qui existent*, sans prétendre ni se substituer à elles, ni fédérer les multiples mouvements existants, qui ont chacun leur identité propre. Cet effort de mise en réseau s'applique entre autres : aux initiatives pour promouvoir un troisième pilier de la communauté internationale ; aux engagements des institutions d'assumer leurs responsabilités sociales et environnementales ; aux alliances socio-professionnelles soucieuses de promouvoir les principes et conditions de l'exercice de la responsabilité par leurs membres ; aux règles juridiques nationales et supranationales conduisant personnes et institutions publiques et privées à assumer la responsabilité de leur action ; aux réformes du système éducatif visant à promouvoir des comportements responsables et une citoyenneté planétaire.
5. *Porter des propositions de réforme* dans le domaine du droit, de l'éducation, de l'économie, de la gouvernance du local au mondial, notamment à partir de défis concrets comme le changement climatique, la fiscalité, le statut juridique de l'entreprise, l'élargissement du concept de responsabilité des acteurs (sphère d'influence, devoir de vigilance)
6. *Être un centre de ressources* à disposition gratuite de tous les acteurs, où trouver les réflexions et expériences de tous et des outils pédagogiques pour promouvoir la pratique de la responsabilité à différents niveaux et dans différents milieux, avec une attention particulière à la mise en lien des approches développées dans des sphères socio-professionnelles et intellectuelles qui souvent s'ignorent mutuellement

5. L'éthique de l'Alliance

1. L'Alliance s'interdit de se substituer aux réseaux, mouvements et institutions qui se dédient à la promotion de la responsabilité. Elle souhaite être un espace où les échanges puissent se faire dans le respect mutuel, dans la transparence et dans la simplicité pour permettre à chacun de sortir de son rôle institutionnel et de partager ses intuitions, ses doutes et ses découvertes.
2. En accordant la priorité aux leçons tirées des multiples expériences, pour en dégager si possible des principes directeurs communs, l'Alliance souhaite pouvoir renforcer la crédibilité, la pertinence et l'audience des innovateurs.
3. L'Alliance, en particulier dans son analyse du passé et du présent, ne vise jamais à porter des jugements sur les personnes ou les institutions, à distribuer des bons et des mauvais points ; l'analyse critique du passé ou de la situation actuelle a pour seul objectif de mieux comprendre les obstacles opposés aux changements, qui ne mettent pas en cause la bonne volonté ou la compétence des acteurs en place, et à dégager des perspectives d'avenir.
4. L'Alliance ne vise pas à construire des coalitions contre des tiers. Elle souhaite être pluraliste, accueillir l'expérience d'acteurs aux insertions professionnelles et aux convictions philosophiques, religieuses ou politiques multiples, dès lors que le dialogue est fondé sur des réflexions personnelles et non sur des prises de position institutionnelles et dès lors qu'il est régi par la bonne foi et le souci de progresser ensemble vers l'objectif commun. Pour y parvenir, l'Alliance n'exclut pas la confidentialité de certains dialogues.
5. L'Alliance ne prétend pas promouvoir « le » bon modèle de Constitution, de charte éthique, d'alliance socio-professionnelle dédiée à la promotion de la responsabilité, de système éducatif, de développement économique, de droit national et international. Elle part de l'idée néanmoins que c'est cette diversité même qui permet de dégager des principes directeurs utiles à tous.

5. Les dispositifs de travail

1. Les fondateurs sont garants de l'esprit de l'Alliance tel que défini dans sa Charte constitutive. Ce groupe comprend les fondateurs suivants, présents à la rencontre de La Bergerie : Edith Sizoo, Pierre Calame, Betsan Martin, Yolanda Ziaka, Sudha Reddy, Pinky Cupino, Isis de Palma, Ben Quiñones, Pierre Caro, Nina Gregg, Cristina Reynals, Thierry Westhaupt, Patrick Hébert, Christoph Stückelberger/Globethics, Nadia Gianoli et Ricardo Jiménez. Marina Urquidi, Hendrik Opdebeeck et Madhavi Singh sont également des contributeurs à l'origine de cette alliance.

Le groupe des fondateurs ne prétend pas exercer un rôle directeur dans le développement de l'Alliance, il est garant de ses objectifs et de son éthique. Il se réunit, physiquement ou à distance, s'il est saisi, par un quelconque de ses membres ou par un allié, d'une dérive de l'Alliance par rapport à ses objectifs et son éthique et se prononce à la majorité simple sur l'existence et la gravité de cette dérive. Il formule ses recommandations et peut décider de retirer à ceux qui se recommandent de l'Alliance leur statut d'allié et la possibilité de se référer au nom et au logo de l'Alliance. En cas de démission ou décès de l'un des membres fondateurs et si le groupe se réduit à moins de sept membres, le groupe se renouvelle par cooptation à la majorité des deux tiers.

2. Est allié, toute personne, institution, réseau ou alliance qui adhère à la présente Charte constitutive et accepte d'apparaître à ce titre sur le site web de l'Alliance.
3. La force de l'Alliance résulte de l'activité de ses membres, de leurs compétences, de leur implication personnelle, des réseaux qu'ils ont su constituer ou partager au fil des années, de la crédibilité que chacun a acquise par sa rigueur éthique, son expérience, son esprit de coopération et sa capacité de proposition. Le pouvoir au sein de l'Alliance découle pour chacun de la valeur ajoutée qu'il apporte et non d'une quelconque position statutaire au sein du collectif.
3. L'Alliance ne se dote pas d'une personnalité juridique. C'est l'association Respons, de droit néo-zélandais, qui a accepté pour la période 2015-2017 d'en assurer le secrétariat opérationnel. Il appartient à tous les membres de l'Alliance de contribuer à rechercher les moyens financiers de son fonctionnement et de son développement.
4. Pour coordonner l'action des alliés , proposer les modalités concrètes de mise en œuvre de la stratégie, gérer et développer les outils de travail, répartir entre les tâches d'intérêt commun et les chantiers réunissant différents alliés les financements alloués à l'ensemble de l'Alliance -en 2015-2017 en provenance notamment de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme- les alliés nomment pour deux ans un Comité de pilotage au sein duquel les décisions sont prises à la majorité simple. Ce comité veille à associer, sous les formes qui lui paraîtront les mieux adaptées, l'ensemble des alliés aux décisions, étant observé que des décisions qui ne correspondent pas aux aspirations et aux capacités des alliés et ne sont pas perçues comme utiles au développement de l'Alliance n'auront qu'une portée très limitée.

6. Tous ceux qui se reconnaissent dans l'Alliance et s'en recommandent acceptent les disciplines de travail suivantes :

- la mise en forme de leur propre expérience pour nourrir un site ressources : documents de réflexion et de proposition, fiches de cas ;
- la mutualisation des réseaux pour renforcer le capital social et la visibilité de l'Alliance ;
- l'examen attentif des propositions de collaboration de tout allié ;
- la participation aux événements communs décidés par le comité de pilotage, à condition d'avoir été associé à leur décision ;
- la contribution à la diffusion des travaux et propositions de l'Alliance et dans la mesure du possible à leur traduction en différentes langues ;
- la participation à une liste de discussion, en veillant à ne pas polluer les échanges par des débats parasites ou des informations d'intérêt mineur pour l'ensemble des alliés ;
- la participation chaque année, à l'automne, à un forum électronique, permettant de faire un bilan des avancées et des obstacles ;
- la contribution à l'extension de l'Alliance, en particulier par la recherche de nouveaux alliés, la création de chapitres géographiques réunissant des alliés de la même région ou de nouvelles alliances socio-professionnelles

Le non-respect répété de ces disciplines de travail place de fait tout institution, personne ou réseau en dehors de la présente Alliance.